

# INBAWL

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

CFPC | CONVENTION DE FORMATION

2024

PROFESSIONNELLE CONTINUE

**REVIT FRMAAAALLNNN**

DOSSIER FINANCER PAR entreprise [ CPF | OPCO EP | FIF-PL | autre  
**CODE 5LLLL**



**INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS | organisme de formation**  
**VOLET CFPC CONVENTION DE FORMATION PROFESSIONNELLE CONTINUE**

**INTITULE FORMATION**

**ETAPES**

**TITRE**

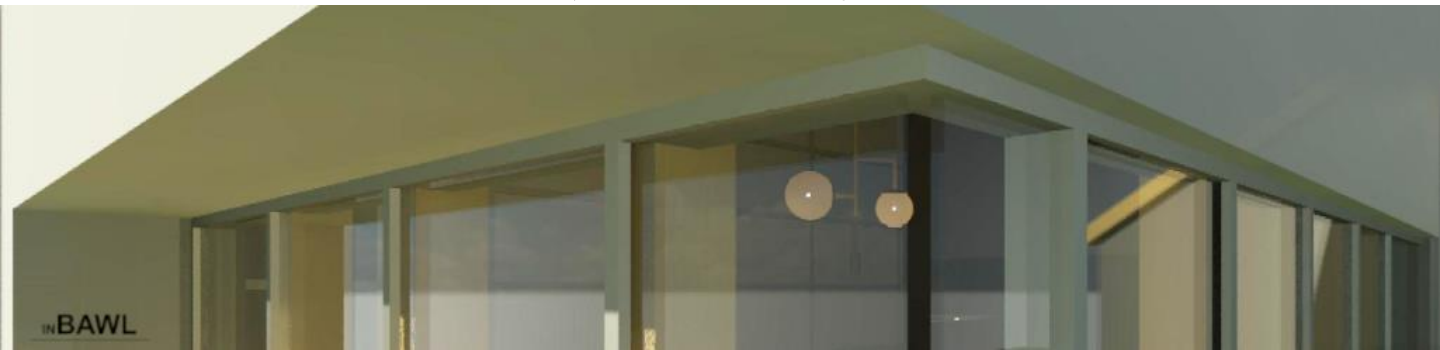
forms.inbawl@gmail.com | HELENE DE OLIVEIRA

Fondatrice et présidente de la société INBAWL

Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit @

CACHET

DIRECTION | CONCEPTION ECRITE & GRAPHIQUE | HÉLÈNE DE OLIVEIRA | DATE EDITION 02 JANVIER 2024  
Enregistré sous le numéro 28746585476. Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.



## INTITULE DE LA FORMATION

ETAPES &gt; TITRE DE LA FORMATION

CODE FRMAAAALLLNNN

Entre les soussignés :

## 1 | ORGANISME DE FORMATION

INBAWL | 1 quai de l'avenir 76200 dieppe

INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS  
LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE  
DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes : actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760représenté par **DE OLIVEIRA helene-marie** fonction **présidente**

## 2 | CLIENT | EMPLOYEUR IDENTIFICATION COMPLETE

SIRET

ADRESSE CODE POSTAL VILLE [ téléphone +33 [0] NNN NNN NNN

STAGIAIRE MADAME MONSIEUR PRENOM NOM

courriel **adresse courriel** + courriel cc **adresse courriel**profession **profession status**

conclue la convention suivante, en application des dispositions de la partie VI du Code du travail portant organisation de la formation professionnelle continue dans le cadre de la formation professionnelle tout au long de la vie. Il est obligatoire de transmettre un justificatif de situation pour la prise en charge financière de la formation.

**Article 1 | objet de la convention** | En exécution de la présente convention, l'organisme INBAWL s'engage à organiser l'action de formation intitulée :

## INTITULE DE LA FORMATION / ETAPES

« TITRE » **CODE FRMAAAALLLNNN** »**+objectifs** | Cette formation doit permettre à **MADAME MONSIEUR PRENOM NOM** d'acquérir une expertise dans le domaine **préciser le domaine [ ex: outil BIM + [ passage certification ICDL ]**.**+type d'action de formation** | article L6313-1 et L6313-2 du Code du travail : action d'adaptation et de développement des compétences des salariés**+contenu et formation** | le programme de la formation détaillé est annexé à cette convention.« **CODE FRMAAAALLLNNN** » en 6 jours de 07 HEURES par jour soit un total de 42 HEURES de formation.**+méthodes et moyens pédagogiques** | Cours théoriques suivis de travaux dirigés sur des cas d'applications pratiques traités sur ordinateur. L'atelier commercialisé par INBAWL sera utilisé en support aux diverses analyses présentées dans le cours. [ site <https://www.inbawl.eu/formsfr.html> ] La formation s'accompagne de la remise d'un support de cours numérique.**+formateur** | personne chargée de la formation avec diplômes titres et références : Hélène de Oliveira**+durée** | **N jours** | **NN/NN + NN/NN + NN/NN MOIS AAAA** [ ex : certification passage certification ICDL inclus ]**+lieu** | **INTRA-ENTREPRISE** dans les locaux de **INDICATION DU LIEU** | **ADRESSE CODE POSTAL VILLE**  
*point d'accueil confirmé lors de la remise par courriel du livret d'accueil par l'organisme de formation***+effectif concerné par la formation** | N stagiaire**+modalités de suivi et appréciation des résultats** | fiches de présence émargées, fiche d'appréciation de la formation à remplir par les stagiaires et par le formateur.**+les conditions d'accueil et d'accès au public** PSH de nos locaux sont adaptés individuellement et encadrées par notre référent handicap et l'AGEFIPH. Dans le cadre de formation INTRA-ENTREPRISE l'entreprise d'accueil devra indiquer la conformité des attendus normatifs réglementaires des locaux.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760  
DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | [contact@inbawl.eu](mailto:contact@inbawl.eu)



## INTUTILE FORMATION

CODE FRMAAAALLNNN

## ETAPES &gt; TITRE DE LA FORMATION

**Article 2 | conditions procédures d'inscription**

2.a | L'inscription est définitive dès réception de la convention de formation dûment signée, accompagnée du règlement.

2.b | Imprimer la convention de formation et l'envoyer avec le règlement complet [ hors CPF ] par virement bancaire ou par chèque à l'ordre de « INBAWL » à l'adresse suivante > 1 quai de l'avenir 76200 dieppe | téléphone +33 783 285 583 | forms.inbawl@gmail.com

2.c | Faire la demande de prise en charge à votre fonds de formation [OPCO EP, FIFPL, Fafiec, Agefos, etc.] et joindre à l'imprimé de demande de prise en charge, le programme et la convention de formation faisant office de devis avant le démarrage de la formation.

2.d | INBAWL est un organisme enregistré et référencé DATADOCK + QUALIOPI + ICDL. Nos formations peuvent ainsi être potentiellement prises en charge selon le plan de financement choisi :

prise en charge par les fonds de formation (à compléter obligatoirement) par

- CPF compte personnel de formation
- l'employeur  établissements publics  association  entreprise  à sa charge personnelle  autre
- salarié en agence > OPCO EP [ [www.opcoep.fr](http://www.opcoep.fr) ] votre demande de formation dans le cadre du plan de formation validé par votre employeur [ <https://www.opcoep.fr/ressources/centre-ressources/criteres/criteres-opcoep-prestataires.pdf> ]

NOTA > lors de votre inscription auprès de l'OPCO EP, veuillez mentionner à l'organisme de financement qu'il s'agit d'une formation hors subrogation de financement. Dès réception, nous vous demanderons de nous transmettre l'accord de prise en charge [ distinct de l'accord de remboursement ] par votre OPCO EP. A l'acceptation de la présente convention de formation, du devis et de l'envoi du règlement nous vous enverrons une facture avec la mention acquittée cachetée et signée à l'ordre de votre OPCO EP [ veuillez nous transmettre les coordonnées complètes pour le service facturation ]. Une subrogation de financement est le paiement par votre OPCO EP de la formation en entier et directement au centre de formation. **Le financement de toutes nos formations sont établies hors subrogation selon les dispositions financières mentionnées à l'article 3 hors financement CPF.**

- architecte libéral > FIF PL ( [www.fifpl.fr](http://www.fifpl.fr) ) prend en charge vos frais de formation sous réserve de justifier d'une année complète de cotisation URSSAF
- dirigeant de société > formulaire N°2079-FCE-FC [ [www.impôts.gouv.fr](http://www.impôts.gouv.fr) ] depuis 2005, vous avez droit un crédit d'impôt pour dépenses de formation. La déclaration doit-être jointe à la déclaration annuelle de résultat déposée par l'entreprise.
- pole emploi > pole emploi peut attribuer une Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour contribuer au financement des frais pédagogiques. Le choix de la formation doit constituer une étape déterminante avant la reprise d'emploi et sa pertinence être validée par le conseiller Pôle emploi. La demande d'aide doit être déposée au plus tard quinze jours calendaires avant le début de la formation.

**Article 3 | dispositions financières**

3.a | Le client, en contrepartie des actions de formation réalisées, s'engage à verser à l'organisme, une somme correspondant aux frais de formation de : **NNNN euros Hors Taxes soit NNNN euros Toutes Taxes Comprises**. Lors des sessions intra-entreprises les devis sont personnalisés. Les frais de déplacement, les repas du midi et l'hébergement ne sont pas inclus pour les sessions hors établissement. devis **CODE INTERNE FORMATION 5LLL DEVIS DAAAAMM-6NNNNN**

3.b | L'organisme de formation, en contrepartie des sommes reçues, s'engage à réaliser toutes les actions prévues dans le cadre de la présente convention ainsi qu'à fournir tout document et pièce de nature à justifier la réalité et la validité des dépenses de formation engagées à ce titre.

3.c | Modalités de règlement | Formation payable par virement bancaire à 7 jours calendaires à la signature de la présente convention et du devis. La facture à l'ordre de l'OPCO EP est sans escompte pour paiement anticipé | la société acquitte la TVA sur les encaissements | pénalités de retard trois fois le taux d'intérêt légal et l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement applicables de 40 euros. Tout règlement est à établir dès acceptation de la présente convention soit par chèque à l'ordre de INBAWL soit par virement bancaire IBAN FR76 1830 6000 3636 1059 7717 962 | BIC AGRIFRPP883. La facture avec la mention acquittée cachetée et signée à l'ordre de votre OPCO EP vous sera transmise dès réception du règlement.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DECENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 28760585476 AUPRES DU PREFET DE REGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPI CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu

### INTUTILE FORMATION

CODE FRMAAAALLNNN

#### ETAPES > TITRE DE LA FORMATION

##### Article 4 | dédit ou abandon | caution

4.a | En cas de résiliation de la présente convention par le client à moins de 15 jours francs avant le début de la formation, l'organisme retiendra 30% du coût total correspondant à la caution jointe au formulaire d'inscription.

4.b | En cas de modification unilatérale par l'organisme de formation de l'un des éléments fixés à l'article 1, le client se réserve le droit de mettre fin à la présente convention. Le délai d'annulation étant toutefois limité à 15 jours francs avant la date prévue de commencement de l'une des actions mentionnées à la présente convention, il sera, dans ce cas, procédé à une résorption anticipée de la convention.

**Article 5 | données personnelles** | l'organisme s'engage à informer chaque stagiaire que les données collectées sont traitées informatiquement à des fins d'amélioration de l'offre de INBAWL et du suivi de la validation de la formation opérée conformément au bulletin d'inscription, à la convention de formation professionnelle continue et le suivi des acquis de formation. Conformément à la loi RGPD sur la protection des données, le stagiaire dispose d'un droit d'accès, de modification, de rectification des données le concernant et qu'à cette fin, une demande précisant l'identité et l'adresse électronique du requérant peut être adressée à INBAWL. Toute demande de suppression de vos données implique cependant la clôture de votre compte Client. Les données personnelles vous concernant sont utilisées par INBAWL uniquement dans le cadre de la mise en œuvre de services liés à votre inscription et ne font l'objet d'aucune communication à des tiers. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1976 modifiée relative à l'informatique et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification en nous adressant et/ou un courrier > INBAWL FORMS > 1 quai de l'avenir 76200 DIEPPE au courriel de la personne référente RGPD = règlement général sur la protection des données > hélène de oliveira > hdlvr.inbawl@gmail.com + joignable au +33 [0] 783 285 583  **J'accepte ces conditions.**

##### Article 6 | Date d'effet et durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de la signature du signataire pour la durée de la formation indiquée précédemment et dans le contenu pédagogique EXTRAIT du catalogue en annexe.

**Article 7 | Différends éventuels | Droit applicables** Si une « partie prenante » manifeste d'une quelconque façon un mécontentement, de manière verbale (en face à face ou au +33 [0]783 285 583 ou écrite, cette « partie prenante » est invitée à formaliser son mécontentement au moyen du formulaire de réclamation sur demande directe par courriel faite à forms.inbawl@gmail.com en indiquant en objet du courriel « RECLAMATION > INBAWL FORMS ». Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, au centre de justice à l'amiable de Dieppe, le Tribunal sera seul compétent pour se prononcer sur le litige. Le droit applicable au présent contrat est de droit français. En signant la présente convention, **EMPLOYEUR pour MADAME MONSIEUR PRENOM NOM**, reconnaît avoir pris connaissance des documents joints en annexe, des articles mentionnés précédemment et accepte que son courriel soit communiqué aux autres participants [ s'il y a lieu inscrits sur la même session ] pour faciliter le covoiturage, que son courriel permette de recevoir les communications de l'organisme de formation, que l'image du participant soit publiée sur tous supports de communication du centre de formation, que le témoignage écrit soit publié sur tous supports de communication avec ou sans identification.

Fait en triple exemplaires à Dieppe le **NN MOIS AAAA**  
Pour le client **EMPLOYEUR [ signature + date + cachet ]**  
« bon pour accord »

Pour l'organisme de formation  
**HELENE DE OLIVEIRA**  
Fondatrice et présidente de la société INBAWL  
Architecte Urbaniste Bim manager expert sur Autodesk Revit  
[ signature + date + cachet ]

+  
**NOM MADAME MONSIEUR PRENOM NOM [ signature ]**  
QUALITE DU SIGNATAIRE  
CACHET  
« bon pour accord »

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DECENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 28760585476 AUPRES DU PREFET DE REGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPCI CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu

DEVIS

INBAWL | INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DECENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANCAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DECLARATION D'ACTIVITE ENREGISTREE SOUS LE N° 28760585476 AUPRES DU PREFET DE REGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | [contact@inbawl.eu](mailto:contact@inbawl.eu)

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 6 | PGS 10

**votre contact HELENE DE OLIVEIRA** | toutes nos formations se déroulent en présentiel en inter ou intra entreprise

## ◆ ◇ méthodes et outils pédagogiques

- travail en binôme lors des dynamiques de groupe
- utilisation d'un support pédagogique de présentation
- mise en pratique tout au long de la formation | 80%
- échanges constructifs et bienveillants sur la base de l'expérience professionnelle de terrain
- jeu pédagogique | jeu d'esquisse et quiz
- élaboration d'un plan d'action personnalisé
- remise de support de synthèse facilitant la mémorisation
- envoi du support du cours par courriel 48 heures au plus tard après la formation

## ◆ ◇ points forts

- session de formation animer par un architecte praticien + expérience BIM chantier de terrain
- appréciation des sessions précédentes visible sur le site internet <https://www.inbawl.eu/formsfr.html>

## ◆ ◇ mise en place d'un suivi

- pour les sessions inférieures et supérieures à 6 jours le suivi est établi au jour le jour individuellement en cours de session à l'issu de la formation le travail établi en cours de session sera remis au bénéficiaire en format numérique
- pour les sessions de 6 jours espacées d'une semaine à l'issu de la première semaine le bénéficiaire reçoit un courriel avec un exercice ou un objectif à travailler en lien avec les acquis de la formation

## ◆ ◇ évaluation et appréciation des bénéficiaires

*en sortie de formation | évaluation à chaud*

- mise en place de Questionnaire à Choix Multiples
- questionnaire de satisfaction à compléter en fin de formation

*après la formation / évaluation à froid*

- questionnaire d'appréciation du transfert des acquis en situation professionnelle

## ◆ ◇ modalités pratiques

- le livret d'accueil est transmis par courriel à la souscription de la session inter-entreprise puis deux jours avant la date de démarrage officiel de la session de formation
- pour les sessions intra-entreprise nous contacter

## ◆ ◇ une attestation de stage et un certificat de réalisation est délivré à l'issu de chaque formation

**qualité de la formatrice | HELENE DE OLIVEIRA** | architecte BIM manager expert doté de 18 ans d'expérience dans l'univers du BTP, formatrice, référente pédagogique, titre école d'architecture de Porto équivalent d'architecte certifié RNCP24907 – DEA reconnu par l'ordre du conseil national des architectes français. certifié Autodesk Architecture Professional au 1 avril 2021. Présidente et fondatrice de la société d'architecture et d'urbanisme INBAWL | innovative building art without limits et du pole formation = INBAWL FORMS.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPCI CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAF.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | [contact@inbawl.eu](mailto:contact@inbawl.eu)

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 7 | PGS 10



## DESCRIPTIF TIMELINE DU STAGIAIRE PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

**votre contact HELENE DE OLIVEIRA** | toutes nos formations se déroulent en présentiel en inter ou intra entreprise

### descriptif du process de personnalisation des parcours de formation



avant-formation

#### 1<sup>er</sup> contact

Le premier contact a lieu par le biais d'un entretien téléphonique ou d'une rencontre en face à face. Au cours de cet échange il convient de préciser **le contexte du besoin de formation et les objectifs à atteindre souhaités.** [ <https://forms.office.com/liens/courriel> ]

Nous avons bâti un process de prise en charge de la demande que nous avons intitulé la « TIMELINE » du stagiaire . Ce process statue tous les envois courriels dont nous serons amenés à transmettre aux bénéficiaires de nos formations. Le premier document envoyé au départ est le catalogue de formation qui contient le programme de formation détaillé et le volet coupon retour de pré-inscription.

A réception du catalogue le bénéficiaire choisit la formation qui lui semble la plus adaptée à son projet de formation, toutefois pour pouvoir suivre nos formations le questionnaire de auto – positionnement devra être renseigné pour la formation concernée. Le questionnaire est accessible via l'envoi d'un courriel détenant un lien vers pour le questionnaire en ligne.

En fonction des réponses apportées et d'un échange complémentaire il sera possible de proposer l'offre de formation la plus adéquate à vos attentes.



pendant la formation

La feuille d'émergence est signée à raison de une fois pour une demi journée et de deux fois par jour de formation.

Vérification des acquis par des mises en situation et l'analyse au jour le jour des éléments produits par le bénéficiaire.

Un Plan d'Actions Personnalisé est élaboré par chaque bénéficiaire en concordance avec son profil, ses attentes professionnelles et l'organisme de financement qui l'épaulé dans sa démarche d'amélioration professionnelle.

L'évaluation de la validation des acquis s'opère par QCM de fin de formation à chaud

A la fin de la formation une attestation de présence est délivrée dument signé et tamponné par nos soins.



après la formation

Envoi du support du courts dans un délai de 48 heure ouvrés suivant le dernier jour de formation

Recueil statistique des questionnaires auprès des bénéficiaires après 3 mois (questionnaire à froid) pour appréciation du transfert des acquis en situation professionnelle

Les conditions d'accueil et d'accès au public PSH sont adaptés individuellement et encadrés par notre référent handicapé et l'AGEFIPH. Dans le cadre de formation INTRA-ENTREPRISE l'entreprise d'accueil devra indiquer la conformité des attendus normatifs règlementaires des locaux.

NOS VALEURS | INCLUSION | HANDI BIENVEILLANCE | TOUT PUBLIC



INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

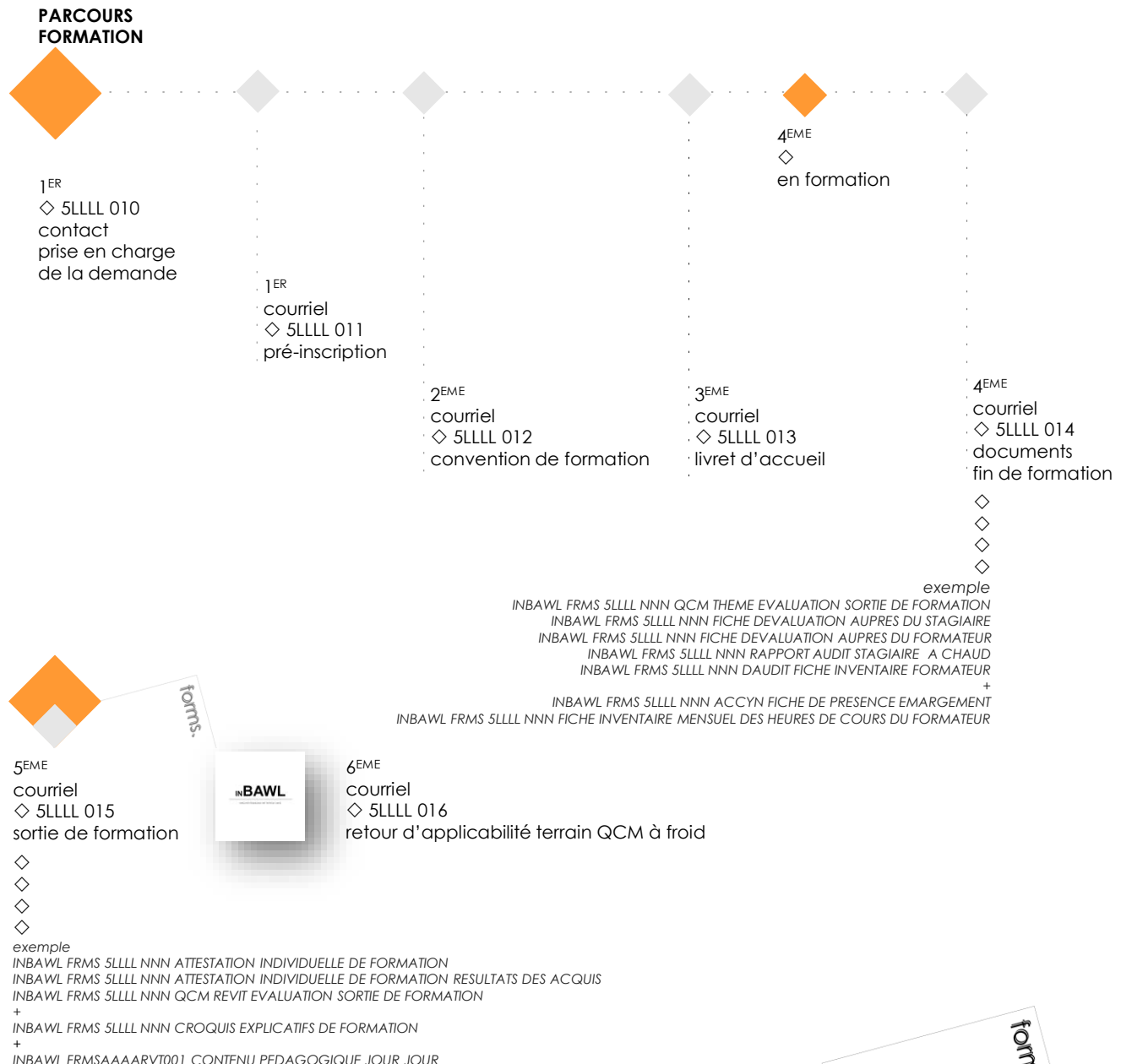
INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTE DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | [contact@inbawl.eu](mailto:contact@inbawl.eu)



## TIMELINE DU STAGIAIRE PERSONNALISATION DU PARCOURS DE FORMATION

INBAWL | innovative building art without limits vous présente la « timeline » du stagiaire. Cette ligne vous permettra de suivre étape par étape l'avancement de votre formation, depuis son entrée en tenant compte de l'acceptation générale des conditions de vente jusqu'à sa sortie avec l'attribution d'une attestation de suivi de formation. Nous vous souhaitons un agréable parcours de formation.



### INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPIC CERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité IC DL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | contact@inbawl.eu



atteste que

# INBAWL

• 1 QUAI DE L'AVENIR 76200 Dieppe France métropolitaine  
Numéro de Déclaration d'Activité : 28760585476 / SIREN : 831704721

est certifié

**Qualiopi**  
processus certifié

 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Au titre des catégories d'actions suivantes :  
Les actions de formation (L.6313-1 - 1°)

#### Programme de certification

Décret n° 2019-564 du 6 juin 2019, Décret n° 2019-565 du 6 juin 2019, Arrêté du 6 juin 2019 relatif aux modalités d'audit associées au référentiel national, Décret n° 2020-894 du 22 juillet 2020 portant diverses mesures en matière de formation professionnelle, Arrêté du 24 juillet 2020 portant modification des arrêtés du 6 juin 2019 relatifs aux modalités d'audit associées au référentiel national qualité et aux exigences pour l'accréditation des organismes certificateurs, Arrêté du 7 décembre 2020 portant prolongation de la dérogation temporaire autorisant la réalisation d'un audit initial à distance, Arrêté du 31 mai 2023 portant diverses mesures en matière de certification qualité des organismes de formation, Guide de lecture du référentiel national qualité publié sur le site du Ministère du Travail et Programme de certification Qualiopi des OPAC de ICPF dans leurs versions en vigueur.

**CERTIFICAT B03851**

**Valide du 10/03/2022 au 09/03/2025 - Première émission le 10/03/2022**

Vérifiable sur [www.certif-icpf.org](http://www.certif-icpf.org)

Accréditation N° 5-0616, portée disponible sur [www.cofrac.fr](http://www.cofrac.fr)



François GALINOU  
Président

123 rue Jules Guesde - 92300 Levallois-Perret France

forms.

INBAWL | société d'architecte et d'urbanisme | SAS

INNOVATIVE BUILDING ART WITHOUT LIMITS EST UNE SOCIETE INSCRITE AU TABLEAU DE L'ORDRE DES ARCHITECTES DE HAUTE-NORMANDIE | CAPITAL SOCIAL > 1000 € | NUMERO SIREN 831704721 RCS DIEPPE | CODE APE / NAF 7111Z | TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR53831704721 ASSURANCE DÉCENNALE PROFESSIONNELLE OBLIGATOIRE MUTUELLE DES ARCHITECTES FRANÇAIS > MAF IDENTIFICATION 2639/y/112 POLICE 164499/B | INBAWL FORMS | ORGANISME FORMATION NUMERO D'ENREGISTREMENT EN DATE DU 11 01 2019 | DÉCLARATION D'ACTIVITÉ ENREGISTRÉE SOUS LE N° 28760585476 AUPRÈS DU PRÉFET DE RÉGION DE NORMANDIE | IDDD 0073740 QUALIOPICERTIFICAT B03851 ACREDITATION N°5-0616 PORTEE DISPONIBLE SUR WWW.COFRAC.FR au titre des catégories suivantes > actions de formation | centre habilité ICDL NUMERO 051760 DOCUMENT MAJ 02 JANVIER 2024

siège social : INBAWL | 1 Quai de l'Avenir 76200 Dieppe | + 33 [0] 783 285 583 | [contact@inbawl.eu](mailto:contact@inbawl.eu)

toutes les pièces écrites et graphiques produites par INBAWL ne permettent pas de réaliser les travaux | art.L111-1 | ce document ainsi que tous documents qui lui seraient joints sont strictement confidentiels et ne peuvent être communiqués à des tiers sans l'autorisation écrite préalable de l'Architecte gérant et fondateur de la société INBAWL. La profession d'Architecte est une profession assermentée et réglementée soumise aux dispositions de la Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 modifiée sur l'architecture et ses décrets d'application, en particulier le décret n° 80-217 du 20 mars 1980 portant sur le code des devoirs professionnels des architectes | article 78 de la Loi CAP | obligation légale d'affichage réglementaire du nom de la société et de l'Architecte auteur du projet sur la construction et sur l'autorisation d'urbanisme sur le terrain.....PAGES 10 | PGS 10